

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 4 mai 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

129-05-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

130-05-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Avec l'ajout des points :

- 4.1.2 Résolution – Autorisation d'embauche de messieurs Mario Saint-Onge et Richard Gosselin à titre de journaliers saisonniers, poste temporaire au service des Travaux publics, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2015;
- 13.6 Résolution – Déclaration de propriété par prescription acquisitive du lot 4 366 995 et mainlevée de la saisie et vente pour taxes;
- 15.2 Félicitations à la communauté pour leur participation lors de la vente de garage tenue le 2 et 3 mai

1) Adoption de l'ordre du jour

2) Adoption de procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015;

3) Urbanisme

3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois d'avril 2015;

3.2 Avis de motion – Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes;

3.3 Avis de motion – Règlement 466A modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divisée d'un immeuble;

3.4 Avis de motion – Règlement 501 modifiant le Règlement (280) sur les dérogations mineures;

3.5 Adoption – Règlement 499 modifiant de nouveau le Règlement sur la possession d'animaux (433) afin de rétablir certaines exclusions de règles au parc canin;

3.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2015-90002 concernant le 286, chemin de Wexford, zone F-83 – Demande de construction d'un chalet de villégiature – Prise en considération de la recommandation du CCU;

3.7 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2015-90003 concernant le lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 pour un camp de vacances – Prise en considération de la recommandation du CCU;

- 3.8 Consultation publique et adoption – Demande d’usage conditionnel UC-2015-90004 concernant le lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 pour une école spécialisée réservée à des usagers atteints d’un handicap – Prise en considération de la recommandation du CCU;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Résolution – Adjudication d’un contrat à AB Aménagements Inc., au montant de 53 882 \$, plus taxes, pour le terrassement et l’aménagement paysagers de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle;
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Résolution – Nomination de mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et monsieur André Frachon à titre de membre du Comité consultatif du Ironfest ;
 - 5.2.2 Résolution – Nomination de mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et messieurs Mathieu Sicard-Payant et Thomas Boudreau à titre de membre du Comité consultatif du Summerfest;
 - 5.2.3 Résolution – Nomination de madame Monique Légaré et messieurs Alain Michaud et Jacques Garneau à titre de membre du Comité consultatif de l’Halloween;
 - 5.2.4 Résolution – Adjudication d’un contrat à Proludik Inc., au montant de 46 330 \$ plus taxes, pour la location de jeux gonflables, pour une période de trois ans;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement 475 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Résolution – Autorisation de dépôt d’une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques autonomes pour l’année 2015;
 - 8.2 Résolution – Attribution de l’odonyme « Thomas-Guilfoyle » à la Maison de la Culture – Prise en considération de la recommandation du conseil local du patrimoine;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – dépôt de la liste du mois de mai 2015**
- 11) **Comptes du mois d’avril 2015 – dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Résolution – Autorisation d’embauche de monsieur Bertrand Joncour à titre de pompier volontaire au service des Incendies;
 - 12.2 Résolution - Autorisation d’embauche de mesdames Sylvie Savard et Nathalie Bernard à titre de brigadière scolaire au service des Finances et du Greffe, poste temporaire, pour divers remplacements;
 - 12.3 Résolution - Nomination de madame Chantal Ricard à titre brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel, au Service des Finances et du Greffe;
 - 12.4 Dépôt – Rapport du directeur général sur l’utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d’avril 2015;
 - 12.5 Résolution – Autorisation de présence et dépenses afférentes pour le Congrès de l’UMQ 2015;
- 13) **Finances et Greffe**
 - 13.1 Résolution – Vote et allocation de crédits supplémentaires de 9 116\$ au projet « Réaménagements 2015 – Garage municipal »;
 - 13.2 Résolution – Vote et allocation de crédits supplémentaires de 1 500\$ au conseil local du patrimoine;
 - 13.3 Résolution – Vote et allocation de crédits supplémentaires de 7 300\$ pour le projet « panneaux solaires de vitesse 2015 »;
 - 13.4 Résolution – Emprunt au Fonds de roulement d’un montant d’au plus de 25 000\$ pour le projet « Renovations du centre communautaire – système de climatisation »;
 - 13.5 Avis de présentation – Rapport financier, rapport du secrétaire-trésorier et rapport des vérificateurs 2014;
- 14) **Énergie et télécommunications**
 - 14.1 Énergie Shannon Power
 - 14.2 Shannon Vision

15) Varia et déclarations des conseillers

15.1 Résolution – Demande à la Commission scolaire de la Capitale de procéder rapidement à des études préliminaires de l'agrandissement de l'école Alexander-Wolff;

16) Période de questions

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

131-05-15

2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du mardi 7 avril 2015, avec un ajout au point 5.1, concernant les remerciements de M. Noonan adressés aux participants présents à la consultation publique tenue pour le Règlement 496.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

132-05-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois d'avril 2015

Le rapport des permis et certificats du mois d'avril 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Documents déposés : DOC 132-05-15

133-05-15

3.2 Avis de motion – Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes

Avis de motion est donné par la présente par Mme la conseillère Francine Girard qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 500 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES MATIÈRES FERTILISANTES »

134-05-15

3.3 Avis de motion – Règlement 466A modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le Règlement 466A intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT (350) SUR LE LOTISSEMENT AFIN DE PERMETTRE DES MODIFICATIONS AU CADASTRE DÉCOULANT D'UNE DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ DIVISE D'UN IMMEUBLE »

135-05-15

3.4 Avis de motion – Règlement 501 modifiant le Règlement (280) sur les dérogations mineures

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 501 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT (280) SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

136-05-15

3.5 Adoption – Règlement 499 modifiant de nouveau le Règlement sur la possession des animaux (433) afin de rétablir certaines exclusions de règles au parc canin

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 7 avril 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 499 modifiant de nouveau le *Règlement sur la possession d'animaux* (433) afin de rétablir certaines exclusions de règles au parc canin tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

137-05-15

3.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2015-90002 concernant le 286, chemin de Wexford, zone F-83 – Demande de construction d'un chalet de villégiature – Prise en considération de la recommandation du CCU

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Une seule voix d'opposition s'est manifestée.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90002 déposée par monsieur Patrick Carpin, propriétaire du lot 4 586 817 situé 286, chemin Wexford, zone F-83 ;

Considérant le *Règlement (280) sur les dérogations mineures* ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un chalet de villégiature sur fondations de béton coulé et d'une superficie de 80 m² ;

Considérant que l'article 20.1.1 du Règlement de zonage stipule qu'un chalet de villégiature doit être construit sur des piliers et doit avoir une superficie maximale de 75 m² ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure vise à améliorer la salubrité du bâtiment ainsi que l'espace de rangement ;

Considérant que l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice au demandeur ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente dérogation tout en restant vigilant pour que le projet du Domaine Sherwood ne devienne pas un quartier résidentiel au fil des années ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM-2015-90002 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

138-05-15

3.7 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2015-90003 concernant le lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 pour un camp de vacances – Prise en considération de la recommandation du CCU

Pour les demandes d'usage conditionnel UC-2015-90003 et UC-2015-90004 qui sont soumises par les mêmes propriétaires, les membres du Conseil demandent à ce qu'ils fournissent des photos des abris pour les chevaux qui sont déjà en place afin qu'elles soient jointes au dossier.

MODIFIÉE
Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant le *Règlement sur les usages conditionnels* (421) adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant la demande d'usage conditionnel UC 2015-90003 déposée par madame Marie-Claude Fortier, propriétaire du lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 concernant un camp de vacances ;

Considérant que le projet vise à accueillir jusqu'à dix personnes pour la période estivale de la fin juin à la fin août de chaque année ;

Considérant que le projet implique la construction d'un bâtiment accessoire de trois chambres avec deux salles de bain ;

Considérant que la superficie maximale du bâtiment accessoire sera de 120 m² tel qu'autorisé par le *Règlement de zonage* ;

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après désigné le CCU) qui jugent que la présente demande d'usage conditionnel 2015-90003 respecte l'ensemble des critères d'évaluation relatifs aux chalets de villégiature pourvu que les conditions suivantes soient remplies :

- a) Le camp de vacances doit être compatible avec le milieu environnant et en être complémentaire.
- b) L'implantation du camp de vacances permet l'utilisation d'un espace qui peut difficilement être occupé à d'autres fins.
- c) Le bâtiment accessoire au camp de vacances doit avoir une superficie égale ou moindre que celle du bâtiment principal.
- d) Les normes provinciales relatives à l'évacuation et au traitement des eaux usées doivent être respectées en tout temps. Les autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.
- e) Le maintien d'abris pour les chevaux en cas d'intempéries.

Considérant qu'un avis public de cette demande a été affiché le 16 avril 2015 à l'extérieur du complexe municipal, au Centre communautaire de Shannon, sur le site Web de la Municipalité et à l'endroit même de la présente demande, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la consultation publique du 4 mai 2015, tel que requis par l'article 145.33 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la présente demande d'usage conditionnel 2015-90003 pourvu que les conditions émises par le CCU soient remplies ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

139-05-15

3.8 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2015-90004 concernant le lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 pour une école spécialisée réservée à des usagers atteints d'un handicap – Prise en considération de la recommandation du CCU

MODIFIÉE
Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant le *Règlement sur les usages conditionnels* (421) adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant la demande d'usage conditionnel UC 2015-90004 déposée par madame Marie-Claude Fortier, propriétaire du lot 4 366 607, situé dans les zones RU-63 et F-48 concernant une école spécialisée ;

Considérant que le projet vise à accueillir jusqu'à sept personnes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique et différents troubles de santé mentale ;

Considérant que le projet se réalisera dans un cadre de répit de fin de semaine, d'équithérapie d'intégration au travail ;

Considérant que le projet implique la construction d'un bâtiment accessoire de quatre chambres avec deux salles de bain ;

Considérant que la superficie maximale du bâtiment accessoire sera de 120 m² tel qu'autorisé par le *Règlement de zonage* ;

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après désigné le CCU) qui jugent que la présente demande d'usage conditionnel 2015-90004 respecte l'ensemble des critères d'évaluation relatifs aux chalets de villégiature pourvu que les conditions suivantes soient remplies :

- a) L'école spécialisée doit être compatible avec le milieu environnant et en être complémentaire.
- b) L'implantation d'une école spécialisée permet l'utilisation d'un espace qui peut difficilement être occupé à d'autres fins.
- c) Le bâtiment accessoire à l'école spécialisée doit avoir une superficie égale ou moindre que celle du bâtiment principal.
- d) Les normes provinciales relatives à l'évacuation et au traitement des eaux usées doivent être respectées en tout temps. Les autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.
- e) Le maintien d'abris pour les chevaux en cas d'intempéries.

Considérant qu'un avis public de cette demande a été affiché le 16 avril 2015 à l'extérieur du complexe municipal, au Centre communautaire de Shannon, sur le site Web de la Municipalité et à l'endroit même de la présente demande, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la consultation publique du 4 mai 2015, tel que requis par l'article 145.33 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la présente demande d'usage conditionnel 2015-90004 pourvu que les conditions émises par le CCU soient remplies ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

140-05-15

4.1.1 Adjudication d'un contrat à AB Aménagements Inc., au montant de 53 882 \$, plus taxes, pour le terrassement et l'aménagement paysagers de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-405 demandant des soumissions pour le terrassement et l'aménagement paysagers de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle, pour une période de deux mois débutant dès l'octroi du contrat ;

Considérant que suite à trois invitations, trois entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-405 ;

	Montant (avant taxes)
ENTREPRISE	2 mois
AB Aménagement Inc.	53 882.00 \$
GLP paysagistes Inc.	80 955.20 \$
Têtu Paysagiste	109 564.69 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à AB Aménagement Inc. au montant de 53 882 \$ (avant taxes) pour une durée de deux mois débutant dès l'attribution du contrat pour le terrassement et l'aménagement paysagers de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle ;
- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au le service des Travaux publics de la Municipalité ;

- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

141-05-15

4.1.2 Autorisation d'embauche de messieurs Mario Saint-Onge et Richard Gosselin à titre de journaliers saisonniers, poste temporaire au service des Travaux publics, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2015

Considérant la Politique de gestion des ressources humaines ;

Considérant que les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers pour la saison estivale ;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

1. D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
2. D'autoriser l'embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, de messieurs Mario St-Onge et Richard Gosselin comme journaliers saisonniers attitrés au service des Travaux publics ;
3. D'attribuer un horaire de 40 heures semaine, sur appel, et selon l'horaire établi par le contremaître du 1^{er} mai au 30 septembre 2015 ;
- 4) De nommer et d'autoriser lesdits employés à d'agir en tant qu'officiers municipaux dans l'application des règlements municipaux ;
- 5) De rémunérer ces employés conformément à l'échelon salarial établi pour les saisonniers dans la Politique salariale 2015 ;
- 6) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

M. le conseiller Claude Lacroix informe les citoyens que les travaux d'aménagement du parc-école d'Alexander Wolff sont entrepris.

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James Noonan informe l'audience que les activités de balle molle sont commencées et il lance l'invitation à la population de profiter de cette activité qui se veut non compétitive.

5.2 Événements spéciaux

142-05-15

5.2.1 Nomination de mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et monsieur André Frachon à titre de membre du Comité consultatif du Ironfest

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant les candidatures reçues à ce Comité ;

Considérant la recommandation du président du Comité, M. le conseiller Mike-James Noonan ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et monsieur André Frachon à titre de membre du Comité consultatif du Ironfest ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

143-05-15

5.2.2 Nomination de mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et messieurs Mathieu Sicard-Payant et Thomas Boudreau à titre de membre du Comité consultatif du Summerfest

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant les candidatures reçues à ce Comité ;

Considérant la recommandation du président du Comité, M. le conseiller Mike-James Noonan ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer mesdames Monique Gauthier et Diane Gagnon et messieurs Mathieu Sicard-Payant et Thomas Boudreau à titre de membre du Comité consultatif du Summerfest ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Nomination de madame Monique Légaré et messieurs Alain Michaud et Jacques Garneau à titre de membre du Comité consultatif de l'Halloween

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant les candidatures reçues à ce Comité ;

Considérant la recommandation du président du Comité, M. le conseiller Mike-James Noonan ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer madame Monique Légaré et messieurs Alain Michaud et Jacques Garneau à titre de membre du Comité consultatif de l'Halloween ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Adjudication d'un contrat à Proludik Inc., au montant de 46 330 \$ plus taxes, pour la location de jeux gonflables, pour une période de trois ans

Monsieur le conseiller Bruno Martel s'abstient de voter sur ce point.

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-356 placé sur le SEAO le 2 avril 2015 et l'invitation lancée à quatre entreprises ;

Considérant que sur les trois entreprises qui ont déposé une soumission, deux d'entre elles étaient conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-356 pour la location de jeux gonflables pour trois événements majeurs organisés annuellement et pour une période d'un(1), deux (2) et trois (3) ans ;

ENTREPRISE	Montant (avant taxes)		
	1 AN	2 ANS	3 ANS
Le Groupe Kloda Focus Inc.	31 000 \$	26 900 \$	26 900 \$
Proludik Inc.	18 746 \$	32 590 \$	46 330 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à Proludik pour la location de jeux gonflables, au montant de 46 330 \$ (avant taxes) pour une période de trois (3) ans, soit 15 443.33 \$ (avant taxes) par année, pour trois événements majeurs organisés annuellement ;
- 3) D'attribuer le suivi de ce dossier à M. Hugo Lépine, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée majoritairement

6. Sécurité publique et Incendies

M. le conseiller Bruno Martel déclare qu'il a reçu une lettre de remerciements d'une citoyenne victime d'un accident cérébral. Cette missive adressée à l'équipe du service des Incendies soulignait son appréciation de la qualité des services dispensés par les premiers répondants à son endroit.

Monsieur Martel fait également état du bilan des activités de l'équipe du service des Incendies.

146-05-15

6.1 Règlement 475 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 475 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES
ROUTIERS, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET
CYCLISTES ET LA TRANQUILLITÉ DES SECTEURS
RÉSIDENTIELS »**

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Madame la conseillère Francine Girard informe les citoyens que la Ville de Neuville souhaite se retirer du conseil de bassin versant.

8. Culture et vie communautaire

147-05-15

8.1 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques autonomes pour l'année 2015

Considérant que la Bibliothèque municipale est une bibliothèque publique autonome depuis le 1^{er} avril 2013;

Considérant que la Municipalité a, de ce fait, accès à des programmes de subvention, dont celui de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques autonomes pour l'année 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

148-05-15

8.2 Attribution de l'odonyme « Thomas-Guilfoyle » à la Maison de la Culture – Prise en considération de la recommandation du conseil local du patrimoine

Considérant la recommandation du Conseil local du patrimoine d'attribuer l'odonyme « Thomas-Guilfoyle » à la Maison de la Culture ;

Considérant que monsieur Thomas Guilfoyle fut le premier Maire de la municipalité de Shannon, de 1947 à 1950 ;

Considérant que le nom Guilfoyle figure dans la généalogie d'une grande majorité de familles de la population d'origine de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 7) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 8) D'attribuer l'odonyme « Thomas-Guilfoyle » à la Maison de la Culture ;
- 9) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Mike-James mentionne que la candidature de monsieur James Kelly a été soumise à la MRC La Jacques-Cartier pour l'événement « Prix du patrimoine 2015 » dans la catégorie « Porteur de tradition ».

Par la suite, il présente le bilan des activités de la bibliothèque du mois d'avril.

Monsieur Noonan adresse également de sincères remerciements au grand nombre de personnes présentes à l'activité réservée à la thématique « 50^e anniversaire de la dernière expropriation » organisée par le Conseil local du patrimoine et la Société historique de Shannon.

M. le Maire informe les citoyens que la bibliothèque fermera ses portes à partir du dimanche 10 mai pour permettre le déménagement du matériel dans la nouvelle bâtisse. Un minimum de deux semaines est prévu pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

149-05-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de mai 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois d'avril 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 149-05-15

150-05-15

11. Comptes du mois d'avril 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 1^{er} mai 2015 au montant total de 488 536.44 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 150-05-15

12. Organisation administrative

151-05-15

12.1 Autorisation d'embauche de monsieur Bertrand Joncour à titre de pompier volontaire au service des Incendies

Considérant que le Conseil maintenir les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de monsieur Bertrand Joncour à titre de pompier volontaire ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

152-05-15

12.2 Autorisation d'embauche de mesdames Sylvie Savard et Nathalie Bernard à titre de brigadière scolaire au service des Finances et du Greffe, poste temporaire, pour divers remplacements

Attendu le *Règlement sur l'administration* ;

Attendu la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que le Conseil désire maintenir les plus hauts standards en matière de sécurité en milieu scolaire ;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection ;

Considérant la recommandation du directeur des Finances et du Greffe ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de mesdames Sylvie Savard et Nathalie Bernard, à titre d'employé temporaire au service des Finances et du Greffe selon la *Politique de gestion des ressources humaines*, pour effectuer divers remplacements au poste de brigadière scolaire ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

153-05-15

12.3 Nomination de madame Chantal Ricard à titre brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel, au Service des Finances et du Greffe

Attendu le *Règlement sur l'administration* ;

Attendu la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation du directeur des Finances et du Greffe ;

Considérant que madame Chantal Ricard a été embauchée le 19 novembre 2013 à titre de brigadière scolaire, poste temporaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer madame Chantal Ricard à titre brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel au service des Finances et du Greffe, selon la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

154-05-15 **12.4 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d'avril 2015**

Aucun montant inscrit au *Registre des dépenses de 10 000 \$ à 15 000* ce mois-ci.

155-05-15 **12.5 Autorisation de présence et dépenses afférentes pour le Congrès de l'UMQ 2015**

Considérant la tenue du congrès de l'Union des municipalités du Québec, du 21 au 23 mai 2015 ;

Considérant l'article 8 du *Règlement sur le traitement des élus municipaux* ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, lequel prescrit qu'une autorisation du Conseil est requise pour permettre à un de ces membres ou à un des employés de participer à un tel événement, à l'exception du maire ;

Considérant l'article 142 du *Code municipal* ;

Considérant l'article 300 du *Code civil* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, trois conseiller(ère)s et le directeur général ainsi que leur conjoint(e) respectif(ve) à participer au congrès 2015 de l'Union des municipalités du Québec ;
- 3) D'autoriser les dépenses afférentes à une telle participation sur présentation des pièces justificatives, comprenant l'inscription, les déplacements (à 40¢ du kilomètre), l'hébergement ainsi que les frais de repas, selon les termes du *Règlement sur le traitement des élus municipaux* ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

156-05-15 **13.1 Vote et allocation de crédits supplémentaires de 9 116\$ au projet « Réaménagements 2015 – Garage municipal**

Considérant le *Règlement sur l'administration* ;

Considérant que le Conseil désire autoriser la réalisation d'aménagements de gestion d'équipements pour le service des Travaux publics ;

Attendu qu'aucun crédit déjà voté n'est disponible pour réaffectation au moment de l'adoption de la présente résolution ;

Considérant que le directeur général confirme que des crédits non utilisés en 2015 en permettent l'allocation ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De voter des crédits supplémentaires et d'allouer un montant de 9 116\$ au projet « Réaménagements 2015 – Garage municipal ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

157-05-15

13.2 Vote et allocation de crédits supplémentaires de 1 500\$ au conseil local du patrimoine

Considérant le *Règlement sur l'administration* ;

Considérant que le Conseil désire allouer des crédits pour le fonctionnement du conseil local du patrimoine ;

Attendu qu'aucun crédit déjà voté n'est disponible pour réaffectation au moment de l'adoption de la présente résolution ;

Considérant que le directeur général confirme que des crédits non utilisés en 2015 en permettent l'allocation ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De voter des crédits supplémentaires et d'allouer un montant de 1 500\$ au conseil local du patrimoine ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

158-05-15

13.3 Vote et allocation de crédits supplémentaires de 7 300\$ pour le projet « panneaux solaires de vitesse 2015

Considérant le *Règlement sur l'administration* ;

Considérant que le Conseil souhaite procéder à l'achat de panneaux solaires de vitesse ;

Attendu qu'aucun crédit déjà voté n'est disponible pour réaffectation au moment de l'adoption de la présente résolution ;

Considérant que le directeur général confirme que des crédits non utilisés en 2015 en permettent l'allocation ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De voter et d'allouer des crédits supplémentaires de 7 300\$ pour le projet « panneaux solaires de vitesse 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

159-05-15

MODIFIÉE

13.4 Emprunt au Fonds de roulement d'un montant d'au plus de 25 000\$ pour le projet « Rénovations du centre communautaire – système de climatisation »;

Considérant que le Conseil souhaite l'installation d'un système de climatisation pour compléter les rénovations du Centre communautaire ;

Attendu qu'aucun crédit déjà voté n'est disponible pour réaffectation au moment de l'adoption de la présente résolution ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

1. D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
2. D'emprunter un montant d'au plus de 25 000\$ pour le projet « Rénovations du centre communautaire – système de climatisation », remboursable sur 5 ans à compter de l'année 2016 ;
3. D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

160-05-15

13.5 Rapport financier, rapport du secrétaire-trésorier et rapport des vérificateurs 2014

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par M. Hugo Lépine, directeur général, qu'il déposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le rapport financier, le rapport du secrétaire-trésorier et rapport des vérificateurs 2014.

161-05-15

13.6 Déclaration de propriété par prescription acquisitive du lot 4 366 995 et mainlevée de la saisie et vente pour taxes

Considérant la résolution 68-02-15, laquelle incluait l'autorisation de vente pour non-paiement de taxes du lot 4 366 995, situé sur la rue Mountain View ;

Considérant la résolution 122-04-15 autorisant le dépôt d'une offre d'achat pour ledit lot ;

Attendu que le contrat de vente du 16 août 1993, signé par la Municipalité et monsieur Michel Houde, a prévu l'acquisition dudit lot par la Municipalité et que ce dernier était inclus dans un ensemble immobilier global vendu à la Municipalité dans ce secteur ;

Considérant que la Municipalité occupe, dans les faits, ledit lot depuis le 16 août 1993 ;

Attendu que la réforme cadastrale a mené à la création d'un lot spécifique portant le numéro 4 366 995 d'une superficie de 1632.5 m², lequel faisait partie d'un ensemble plus global ayant déjà fait l'objet de la transaction du 16 août 1993 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

1. D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
2. De déclarer le lot 4 366 995, propriété de la Municipalité par prescription acquisitive selon les dispositions du Code civil ;
3. De permettre la mainlevée de la saisie pour le non-paiement de taxes ;
4. De retirer ce lot de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC prévue le jeudi 14 mai 2015 selon les termes du code municipal du Québec ;
5. D'autoriser le paiement des frais afférents à la MRC conformément aux normes en vigueur ;
6. D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

15. Varia et déclarations des conseillers

15.1 Demande à la Commission scolaire de la Capitale de procéder rapidement à des études préliminaires de l'agrandissement de l'école Alexander-Wolff

Considérant que la vitalité et la disponibilité de places suffisantes dans les écoles de la Municipalité sont primordiales à son développement :

Attendu que la croissance de Shannon s'est reflétée dans le niveau de fréquentation de l'école Alexander-Wolff ;

Considérant que cette école atteindra, dès 2015, sa pleine capacité ;

Considérant les perspectives démographiques de Shannon pour la période 2015-2030, lesquelles prévoient une croissance de population de 8200 durant cette période ;

Considérant le peu d'investissement de la Commission scolaire de la Capitale dans les infrastructures scolaires au cours des 10 dernières années ;

Considérant que les citoyens de Shannon verseront au moins 1,5 million de dollars par année au cours des 10 prochaines années en taxes scolaires l

Attendu qu'il est vital que les enfants de la Municipalité puissent aller à l'école primaire à Shannon ;

Compte tenu des dispositions au Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité a des hauts standards de qualité de vie pour ses citoyens et qu'il apparaît essentiel au Conseil que les enfants puissent évoluer dans un environnement scolaire sain, moderne et propice au développement ;

Considérant l'urgence d'entamer dès maintenant les études préliminaires afin de concrétiser un projet d'agrandissement de l'école Alexander Wolff ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De demander à la Commission scolaire de la Capitale de procéder rapidement à des études préliminaires de l'agrandissement de l'école Alexander-Wolff ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

163-05-15

15.2 Félicitations aux citoyens pour leur participation lors de la vente de garage tenue le 2 et 3 mai

De la part des membres du Conseil, madame la conseillère Francine Girard, présente une Motion de félicitations à tous les citoyens qui ont participé à la vente de garage organisée les 2 et 3 mai dans les rues de tous les quartiers de la Municipalité.

Les membres du Conseil consentent à la présentation des motions suivantes :

Au nom des membres du Conseil et en son nom personnel, M. le maire présente une motion de félicitations aux équipes du Conseil local du patrimoine et de la Société historique de Shannon pour le franc succès de l'organisation de l'activité « 50^e anniversaire de la dernière expropriation ».

Monsieur le conseiller, James Noonan présente une Motion de remerciements aux bénévoles qui ont si gracieusement contribué à agrémenter la soirée du « 50^e anniversaire de la dernière expropriation » en offrant, entre autres, aux participants, un léger goûter et du café irlandais.

164-05-15

16. Période de questions

À 20 h 40, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 08.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

165-05-15

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 08.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

POUR CONSULTATION